



Compte rendu Conseil Municipal du 25/05/2020

www.chevrieres42.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 25 mai 2020 à 18h30, sur convocation de Monsieur Norbert DUPEYRON, Maire sortant.

Etaients présents : Norbert DUPEYRON, Louisa SAHUC, Jacques CHARRAT, Gaëlle THONNERIEUX, Bruno BASSON, Sylvie BARCET, Christophe FONTANAY, Sophie FAYOLLE, Stéphane MOULARD, Catherine BRUEL, Pierre FOURNEL, Christiane DUBOEUF, Hervé GAGNARD, Marie Joëlle PERRET, Louis ROUSSET.

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

En raison du contexte actuel de crise sanitaire, le conseil municipal s'est tenu à la salle polyvalente et à huis-clos.

1) Accueil et Appel des élus

Monsieur Pierre FOURNEL, doyen de l'assemblée, a fait l'appel des nouveaux élus et les a déclarés installés dans leur fonction.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, il a donné lecture des articles L 2122-4 L2122-7 du CGCT relatifs à l'élection du maire et a fait procéder à son élection.

2) Election du maire

Monsieur Norbert DUPEYRON, a été élu au premier tour avec 14 voix.

3) Désignation du nombre d'adjoints et de conseiller délégué

Mr le Maire propose au conseil de fixer le nombre d'adjoints à 4 et de désigner un conseiller municipal délégué. Cette proposition est validée à l'unanimité.

La liste présentée est élue au premier tour de scrutin avec 15 voix.

Sont désignés comme adjoints :

1^{er} adjoint : Mme Louisa SAHUC

2^{ème} adjoint : Mr Jacques CHARRAT

3^{ème} adjoint : Mme Gaëlle THONNERIEUX

4^{ème} adjoint : Mr Bruno BASSON

Mr Christophe FONTANAY est élu conseiller municipal délégué à l'unanimité.

4) Charte des élus

Lecture est faite de la charte des élus, et une copie de ce document est remise à chaque conseiller.

5) Fixation des indemnités

Pour les communes entre 1 000 et 3 499 habitants, les indemnités du maire et adjoints sont calculées sur un taux maxi basé sur l'indice brut 1027.

Depuis le 01 janvier 2019, la valeur de cet indice est de 3889.40 €.

Pour le maire le taux maxi est 51.6 %, soit 2006.93 € brut / mois.

Pour les adjoints 19.8 %, soit 770.10 € brut / mois.

A Chevières, depuis 2014, le maire et les adjoints sont respectivement à 31 % et 11.65 % de cet indice. Il est proposé de rester sur ces mêmes bases.

Pour le conseiller délégué, il est proposé une indemnité à 3.6 % de cet indice.

A l'unanimité, le conseil municipal valide ces taux.

6) Constitution des commissions

Les élus valident la constitution des commissions municipales ci-dessous :

- **Finances / Ressources humaines / Appel d'offres** : Norbert DUPEYRON - Sophie FAYOLLE - Louisa SAHUC - Hervé GAGNARD
- **Voirie déneigement** : Christophe FONTANAY / Pierre FOURNEL / Sylvie BARCET / Louis ROUSSET
- **Urbanisme / Assainissement** : Norbert DUPEYRON - Jacques CHARRAT / Christophe FONTANAY / Bruno BASSON / Pierre FOURNEL, Louisa SAHUC.
- **Bâtiments/ espaces publics / Cimetière / Fleurissement** : Jacques CHARRAT / Christiane DUBOEUF / Hervé GAGNARD / Bruno BASSON
- **Commission Communale d'Actions Sociales (CCAS)** : Norbert DUPEYRON / Gaëlle THONNERIEUX / Sophie FAYOLLE / Sylvie BARCET / Catherine BRUEL / Hervé GAGNARD / Christiane DUBOEUF / Marie-Joëlle PERRET
- **Ecole / Associations** : Louisa SAHUC / Gaëlle THONNERIEUX / Catherine BRUEL / Bruno BASSON
- **Communication** : Bruno BASSON / Gaëlle THONNERIEUX / Stéphane MOULARD / Marie Joëlle PERRET

D'autres commissions devront également être mises en place dans les mois à venir : commission communale des impôts et de la liste électorale. Il en sera de même de la désignation des délégués dans différentes structures : Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire, SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais) ...

7) Adoption du règlement intérieur

Depuis cette année, les communes de 1 000 habitants et plus, doivent adopter un règlement intérieur pour le fonctionnement du conseil municipal.

A l'unanimité, ce règlement est validé. Ce document est consultable en mairie.

8) Planning des conseils municipaux pour 2020

De façon à permettre une bonne organisation et prévision des réunions à venir, il est proposé pour l'année 2020, de mettre les réunions de conseils municipaux les lundis des dernières semaines paires de chaque mois.

Pour 2020, le planning sera donc le suivant :

- Lundi 25 mai (semaine 22)
- Lundi 22 juin (semaine 26)
- Lundi 20 juillet (semaine 30)
- Lundi 28 septembre (semaine 40)
- Lundi 26 octobre (semaine 44)
- Lundi 23 novembre (semaine 48)
- Lundi 21 décembre (semaine 52)

Par principe, ces réunions de conseil se tiendront à 20 heures. Sauf dans les cas d'ordre du jour chargé, elles pourront être avancées.

10) Infos – divers

Attention : le lundi 01 juin étant le lundi de Pentecôte, il n'y aura pas de collecte des sacs noirs. **La tournée se fera le mercredi 03 juin**

Règles de bon voisinage :

Rappel de l'arrêté préfectoral réglementant certains travaux de jardinage ou bricolage susceptibles de créer une gêne pour le voisinage (tondeuse, perceuse, tronçonneuse...) qui sont autorisés comme suit :

- jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

En aucun cas les déchets de tontes ne doivent être mis dans les sacs poubelles. Ils doivent être emportés à la déchetterie de Chazelles sur Lyon ou être utilisés pour faire du compost.

Respect du code de la route : il est rappelé à chacun de bien vouloir respecter le code de la route et la vitesse en agglomération afin d'assurer la sécurité de chacun.

Prochain conseil municipal le lundi 08 juin à 18h30 dédié au vote du budget